

N° 351

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 juin 1984.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant la ratification d'un Protocole à l'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel (ensemble neuf Annexes).*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 2012, 2117 et in-8° 584.

---

Traités et conventions. — *Importation d'objets*

**Article unique.**

**Est autorisée la ratification du Protocole à l'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel (ensemble neuf annexes), fait à New York le 1<sup>er</sup> mars 1977 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).**

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 mai 1984.*

Le Président,

**Signé : LOUIS MERMAZ.**

---

(1) Voir les textes annexés au document A.N. n° 2012 (7<sup>e</sup> législature).